



**TIGNES**

**CCAS**

République Française  
Savoie

2023

Formulaire d'inscription à destination des usagers

**CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION :**

Date d'inscription : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Date de fin de droits : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

N° de Carte : .....

Nature du paiement :  Chèque  Espèces

**Inscription à l'espace lecture du Pôle Social de Tignes**

M.  Mme

**NOM** (nom d'usage) : .....

**Prénom** : .....

**Date de naissance** : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

**Adresse :**

N°, rue : .....

Complément : .....

Code postal : ..... Ville : .....

**Téléphone portable** : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_\_\_

**Téléphone domicile** : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_\_\_

**Courriel** : .....

L'adresse mail est utilisée pour communiquer sur la vie de l'espace lecture (activités) et pour l'envoi de relances.

Inscription faite par un mandataire (invalidité de l'inscrit, tutelle ...) :

**Nom et prénom du mandataire** : .....

**Ayant(s)-droit(s) vivant(s) au domicile familial (conjoint, enfants ...) :**

NOMS	Prénoms	Date de naissance

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations données sur ce formulaire d'inscription et m'engage à informer au plus vite le pôle social de tout changement de coordonnées.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'espace lecture et de la tarification affichés dans les locaux du pôle social et en accepte les conditions.

Je m'engage à régler le jour de mon inscription, mon adhésion pour un montant de 15.00 €

**Date** : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

**Signature** :



*Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par le CCAS de Tignes. Ces données sont exclusivement destinées aux services internes et ne sont pas conservées au-delà des délais réglementaires en vigueur.*

*Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, d'un droit d'opposition et d'un droit de rectification de vos données. Vous bénéficiez dans certains cas, d'un droit de suppression, de limitation du traitement et d'un droit à la portabilité de vos données.*

*Vous pouvez exercer vos droits par courriel à l'adresse ccas@tignes.net ou par courrier, CCAS – 238 boucle du Rosset à Tignes (73320).*

*Pour plus d'informations sur la gestion de vos données, notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande.*

### Pièces à joindre à toute demande d'inscription :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile ou attestation de domiciliation de – de 3 mois
- Procuration + photocopie d'une pièce d'identité du mandant au mandataire uniquement pour les personnes en incapacité physique de se déplacer

### Extrait du règlement intérieur de l'espace lecture :

#### Art. 6 – L'inscription et la carte d'adhérent pour les usagers

Pour une première inscription ou pour le renouvellement de celle-ci, l'utilisateur doit personnellement justifier de son identité, de sa majorité et de son domicile (justificatif de moins de 3 mois ou attestation de domiciliation). Tout changement de domicile ou d'identité survenant en cours d'année doit être immédiatement signalé.

Les personnes étant dans l'incapacité physique de se déplacer peuvent être inscrites par l'intermédiaire d'une personne de leur choix, en possession d'une pièce d'identité du mandant et d'une procuration signée.

Seule une inscription par foyer est nécessaire. Celle-ci peut concerner une ou plusieurs personnes du même foyer.

Une inscription est valable un an à compter du jour de l'adhésion. Son renouvellement ne se fait pas automatiquement, il se fait à la demande de l'utilisateur.

Une fois l'inscription réalisée, une carte d'adhérent reprenant la même périodicité est remise à l'utilisateur ou à son mandant.

Une carte par foyer est remise.

Le renouvellement ne donne pas lieu à la délivrance d'une nouvelle carte mais à une simple vérification et mise à jour des informations données lors de la première inscription.

Le titulaire de la carte est responsable de tout usage qui en est fait. Toute perte ou vol de la carte doit être signalé dans les plus brefs délais.

#### Art. 9 – L'accès des mineurs

Les jeunes enfants (jusqu'à 10 ans) sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux (parent, tuteur ou responsable encadrant en cas de groupes, collectivités ou professionnel). En conséquence, ceux-ci doivent toujours accompagner ou faire accompagner leurs enfants.

Les plus grands (10 ans et +), toujours sous la responsabilité parentale, doivent être suffisamment autonomes pour fréquenter seuls l'espace lecture, aucune surveillance n'étant effectuée par le personnel.

En cas de problème ou d'accident à l'intérieur de l'espace lecture ou des abords immédiats, la responsabilité civile du responsable légal sera engagée pour couvrir les dommages subis ou causés par l'enfant.

#### Art. 13 – Quantité et durée du prêt à domicile

L'emprunt est limité à 5 documents et 1 jeu maximum par foyer.

La durée d'emprunt, pour tous les supports, est fixée à 3 semaines de date à date.

Un prêt peut être prolongé sur demande une seule fois, à partir de la date de retour initialement prévue, à condition que celui-ci ne soit pas en retard, ou ne fasse pas l'objet d'une réservation. Cette opération s'effectue sur présentation dudit document et de la carte d'adhérent du lecteur. En cas de force majeure, les prolongations peuvent également se faire par téléphone, par courrier ou par courriel pour une durée déterminée.

### Annexe du règlement intérieur – grille tarifaire :

Adhésion par foyer	<b>15 €</b>
Frais d'affranchissement par relance faite par voie postale en recommandé avec accusé de réception (x2 relances maximum)	<b>Frais d'affranchissement en vigueur</b>
Pénalité de retard pour le dépassement de la durée du prêt (dès la 2 <sup>ème</sup> relance	<b>10 € / semaine</b>
Remboursement des documents si perdus, non-rendus, incomplets ou détériorés (livres, bandes-dessinées ...)	<b>10 € unitaire</b>
Remboursement des jeux si perdus, non-rendus, incomplets ou détériorés	<b>25 € unitaire</b>